

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n° : 26 09 29

Objet :

Commission de délégation de service public : désignation des membres

RAPPORTEUR : Monsieur Raphaël SIMON

Madame le Maire rappelle que, par sa délibération n° 26 09 28 adoptée au cours de la présente séance, le Conseil municipal a constitué une commission de délégation de service public (CDSP) permanente et fixé les conditions de dépôt des listes, les règles de remplacement ainsi que les modalités de désignation de ses membres.

Compte tenu de la population municipale de L'Escarène, inférieure à 3.500 habitants, la commission est présidée de droit par Madame le Maire ou son représentant. Trois membres titulaires et trois membres suppléants sont désignés parmi les membres du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Dépôt des listes :

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260929-DE
Reçu le 05/10/2026 p. 1
Publié le 05/10/2026

À l'issue du délai de dépôt fixé par la délibération précitée, les listes suivantes ont été régulièrement déposées :

Liste	Candidats titulaires (dans l'ordre de présentation)	Candidats suppléants (dans l'ordre de présentation)
Liste « opposition »	1. DOTTAIN Laurence 2. VALLAURI Jean-Claude 3. DONADEY Pierre	1. PIALA Raoul 2. SOUMATI Damien 3.
Liste « majorité »	1. SIMON Raphaël 2. RATTI Philippe 3. MIGONE Anaïs	1. CAUCHETEUX Virginie 2. PELUSO Alain 3. AZEMAR Corinne

Modalités de désignation :

Nombre de listes régulièrement déposées :

Modalité applicable :

En cas de scrutin, nombre de conseillers appelés à prendre part au vote :

Nombre de bulletins ou votes recueillis :

Bulletins blancs :

Bulletins nuls :

Suffrages exprimés :

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés divisé par trois, soit :

Opération	Liste « majorité »	Liste « opposition »
Suffrages obtenus	18	5
Sièges attribués au quotient	2	0
Sièges attribués au plus fort reste	2	1
Total des sièges obtenus	2	1

Lecture ou proclamation des résultats :

Lorsqu'une seule liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de présentation de la liste, sans scrutin, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

En présence de plusieurs listes, les sièges sont attribués au quotient électoral puis, le cas échéant, au plus fort reste. Madame le Maire donne lecture ou proclame, selon le cas, les membres de la commission de délégation de service public permanente désignés dans le tableau suivant.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260929-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Rang	Membres titulaires	Membres suppléants
1	SIMON Raphaël	CAUCHETEUX Virginie
2	RATTI Philippe	PELUSO Alain
3	DOTTAIN Laurence	PIALA Raoul

COMPOSITION DE LA COMMISSION

La présente délibération constate les opérations de désignation et leur résultat. La composition de la commission ne fait pas l'objet d'un vote distinct après la lecture ou la proclamation des résultats.

La commission de délégation de service public permanente est composée comme suit :

-Présidente de droit : Madame Céline DUQUESNE, Maire, ou son représentant ;

-Membres titulaires : les trois conseillers municipaux désignés dans le tableau ci-dessus ;

-Membres suppléants : les trois conseillers municipaux désignés dans le tableau ci-dessus. Ils remplacent les titulaires issus de la même liste, dans l'ordre de présentation et selon les modalités fixées par la délibération n° 26 09 28. Lorsqu'une liste ne peut plus pourvoir aux remplacements auxquels elle a droit ou lorsque la représentation proportionnelle des différentes tendances ne peut plus être assurée, il est procédé au renouvellement intégral de la commission ;

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions réglementaires.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

18 voix pour la liste majorité

5 voix pour la liste opposition

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO



LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR



MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260929-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026